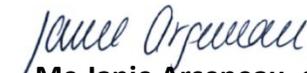


AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

AVIS PUBLIC est donné que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la trésorière déposera le rapport financier 2023 consolidé et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois, qui se tiendra le **mardi 14 mai 2024 à 19 heures**, à l'hôtel de ville de Beauharnois, sis au 660, rue Ellice à Beauharnois.

Donné à Beauharnois, le 6 mai 2024.


Me Janie Arseneau, greffière